

Appel national à la grève le 28 mars

Appel des fédérations FERC CGT, FNEC FP FO, SUD éducation et FTE CNT

Après la très forte mobilisation lors de la grève nationale du 12 février, le ministre n'a apporté aucune réponse aux personnels. Il a pris ainsi la responsabilité d'aboutir à une situation de blocage dans le premier degré.

Le lundi 25 mars, à l'appel de leurs syndicats départementaux (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD éducation, STE 75 CNT), les professeurs des écoles seront à nouveau en grève à Paris pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Cette réforme inacceptable n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale. Le ministre doit rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais. Pour cela, il doit abroger le décret sur les rythmes scolaires et mettre en chantier un autre projet qui réponde aux besoins des élèves et aux revendications des personnels.

Ce texte, s'il était mis en oeuvre, n'apporterait aucune amélioration significative pour les élèves et dégraderait un peu plus les conditions de travail des personnels.

Pour nos fédérations, la politique gouvernementale sur la question des rythmes scolaires s'inscrit dans la logique de la loi d'orientation qui va dans le sens d'une territorialisation de l'école et d'un éclatement du cadre de référence nationale avec :

- ↳ Le pilotage des cartes de formation professionnelle,
- ↳ La prise en charge des services d'orientation par les régions,
- ↳ Le transfert aux collectivités locales de missions dans le premier degré comme dans le second degré.

Un pas supplémentaire sera franchi vers une décentralisation de notre système éducatif.

Toutes ces raisons nous amènent à nous opposer au projet de loi présenté par Vincent Peillon.

Sur de nombreux autres sujets, nos fédérations constatent que le gouvernement ne rompt pas avec les politiques précédentes. Les salaires et traitements ne sont toujours pas revalorisés, les fondements mis en place par la loi Fillon de 2005 ne sont pas remis en cause, la programmation budgétaire est très insuffisante, comme le confirme la communication des mesures de carte scolaire et des dotations horaires pour la rentrée 2013. Les conditions de vie et de travail, pour de trop nombreux élèves et personnels, continuent à se détériorer et la précarité se développe.

Les fédérations FERC CGT, FNEC FP FO, SUD éducation et la FTE CNT se sont rencontrées le mardi 5 mars, elles appellent tous les personnels à faire grève le jeudi 28 mars 2013 et à se réunir pour décider des suites à donner à la mobilisation pour obtenir :

- ➔ l'abrogation immédiate du décret sur les rythmes scolaires
- ➔ l'ouverture de réelles négociations sur les revendications des personnels

A St-Etienne RDV à la bourse du travail : AG à 9h et rassemblement à 10h

Pourquoi combattre cette loi d'orientation sur l'école ?

1. La politique scolaire de Peillon n'est certes pas celle de Sarkozy, mais il n'y a pas non de plus la rupture nécessaire

Le discours n'est pas le même, au lieu de suppressions massives de postes il y a des créations, la loi d'orientation contient plusieurs projets positifs ; cependant, au-delà des discours et de quelques corrections bienvenues, il y a une grande continuité avec les politiques précédentes et, pire encore, certains projets accentuent la dégradation du service public.

2. Les fondements sont inchangés

Le ministère poursuit l'adaptation de l'école aux impératifs du marché. Peillon affirme ainsi : « *L'éducation nationale est capable de changer le contenu de ses diplômes et de ses formations pour répondre rapidement aux besoins de l'économie et des entreprises* ».

3. La plupart des contre-réformes ne sont pas abrogées

Sont maintenus : base-élèves, le service minimum d'accueil et l'obligation de déclaration préalable pour le primaire ; le livret de compétences et le socle commun pour le primaire et le collège ; le bac pro en trois ans ; la réforme du lycée général et celle du lycée technologique, la mise en concurrence des établissements et des disciplines, les réductions d'horaires, la globalisation pour les langues dans le secondaire, et les évaluations locales sous forme du contrôle en cours de formation. Les politiques en faveur de l'école privée ne sont pas remises en cause.

La précarité n'est pas combattue, mais au contraire augmentée avec les Emplois d'Avenir Professeur et les Assistants de Prévention et de Sécurité.

4. De nouvelles régressions sont contenues dans ce projet de loi

Il s'inscrit dans le processus de l'acte III de la décentralisation, avec : un pouvoir accru aux collectivités territoriales dans les conseils d'école et dans les conseils d'administration des établissements du secondaire ; la régionalisation de l'orientation, qui avait été bloquée par la grande mobilisation de 2003 et qui revient aujourd'hui ; la régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel initial. La réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans la même logique.

Avec la décentralisation, l'éducation devient de moins en moins nationale. La logique de contractualisation se généralise, à l'opposé d'une politique de service public.

5. La programmation budgétaire est très insuffisante

Bien entendu, il vaut mieux que des postes soient recréés plutôt que des dizaines de milliers soient supprimés chaque année. Mais la programmation (qui n'a pas force de loi, et qui sera soumise aux aléas de la conjoncture économique) ne permettra pas de recréer les postes supprimés ces dernières années, alors qu'il en manquait déjà avant. Il n'y aura par exemple réellement pour l'an prochain que 6700 équivalents-temps-plein supplémentaires, une fois enlevés les remplacements de départ en retraite. Dans la Loire, c'est 12 (!) postes pour le premier degré, 4,6 ETP pour les collèges, la priorité académique....

6. Une loi d'orientation est une occasion à ne pas manquer : l'école, les élèves et les personnels ont besoin d'une autre loi

Il ne fait pas de doute pour SUD qu'il faut une nouvelle loi d'orientation pour l'école, mais pas celle-là.

Une loi d'orientation engage pour des années : il n'y en a que tous les 10 ou 15 ans. En acceptant cette loi à la fois insuffisante et par certains côtés dangereuse, nous accepterions durablement une école dégradée et contraire à la refondation que nous voulons.

Même là où des avancées semblent annoncées, c'est loin de ce qui est nécessaire et avec des contreparties négatives : par exemple, sur les 2 ans, le droit à l'accueil pour tou-te-s n'est pas affirmé, et comme pour les « plus de maîtres que de classes » (5 dans la Loire !), cela s'inscrit dans une logique de contractualisation néfaste, les RASED sont laissés de côté, etc.

Aucune amélioration des conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves n'est programmée : pour nous, il faut partir des besoins, et par exemple poser des seuils nationaux d'effectifs-classe et de dédoublement partout où c'est nécessaire.

C'est maintenant, alors que se discute la loi d'orientation, qu'il faut créer les conditions pour une véritable réorientation des politiques scolaires. Le projet de loi ne répondant pas aux besoins, c'est seulement par nos mobilisations que nous pourrions imposer une autre loi d'orientation. Le préalable est le retrait de celle qui est actuellement prévue, pour que les personnels puissent enfin être entendus. Voilà pourquoi nous appelons à la grève pour l'abrogation de ce projet de loi. Pas pour en rester à l'existant, mais pour que ça change vraiment.

Pourquoi combattre l'actuel décret sur les rythmes ?

La question des rythmes scolaires est un enjeu pour toute la société. Nous avons dénoncé la réforme précédente, qui a eu pour conséquences un allongement de la durée de classe pour les élèves contraire à toutes les recommandations et la disparition progressive des RASED. La réforme programmée par Peillon n'est bonne ni pour les personnels, ni pour les élèves, ni pour leurs parents. Elle ne répond à aucune des attentes. Elle a été très largement rejetée par l'ensemble de la communauté éducative. Le ministère a pourtant décidé d'imposer sa réforme à marche forcée, à l'opposé de la démarche de concertation et de dialogue qu'il prétend promouvoir.

Pour les enseignants, une dégradation des conditions de vie et de travail

Avec les formations, les concertations, les rencontres avec les parents, les préparations et les corrections, les analyses montrent que les PE travaillent en moyenne 42 heures par semaine. Les enseignant-e-s n'ont bénéficié d'aucune des lois sur la réduction du temps de travail, leurs obligations de service n'ont pas diminué avec les 35 heures, elles n'avaient pas diminué non plus avec les 39 heures. La réforme prévue augmenterait encore leur amplitude de travail : ½ journée de classe supplémentaire signifie plus de fatigue, du temps de transport en plus, des frais de garde d'enfant le mercredi matin. Avec les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et l'allongement possible de la pause méridienne (envisagé par beaucoup de mairies, comme c'est le cas à Saint-Etienne), le temps de présence contraint sera augmenté. Les formations, animations et concertations seront de plus reportées au mercredi après-midi ou au samedi.

Pour les élèves : pas d'amélioration sensible, bien au contraire

Avec une durée journalière de classe à peine réduite, à quoi il faut ajouter les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), 5 jours de classe, l'absence du repos le mercredi, les semaines seront encore plus fatigantes pour les enfants.

La dissociation entre les heures d'enseignement et d'accompagnement aggrave encore les inégalités : activités culturelles dans les communes riches et pseudo soutien scolaire ou garderie dans les communes pauvres ou isolées.

Malgré l'engagement de François Hollande, les Réseaux d'Aide Spécialisés pour les Elèves en Difficulté (RASED) ne sont pas redéveloppés, les discussions à ce sujet sont sans cesse reportées à plus tard par le ministère.

Des rythmes scolaires adaptés aux enfants supposent aussi une répartition équilibrée sur l'année. Or le mi-

nistère, sous la pression des entreprises du tourisme d'hiver, a renoncé à ce rééquilibrage. La zone C aura ainsi encore une période de 10 semaines de classe sans interruption... Toute la communauté éducative, à l'unanimité, a rejeté ce calendrier scolaire au Conseil Supérieur de l'Éducation. Là encore, le ministère a décidé de l'imposer quand-même.

Le gouvernement a décidé d'abaisser le taux d'encadrement pour diminuer les coûts pour les mairies : pour l'accueil périscolaire, il pourrait y avoir jusqu'à 14 enfants de moins de 6 ans pour un adulte (contre 10 aujourd'hui) et 18 enfants de moins de 6 ans pour un adulte (contre 14 aujourd'hui).

On le voit, l'intérêt des élèves n'est certainement pas au cœur des préoccupations de cette réforme.

↳ Pour les parents : des difficultés et des coûts supplémentaires

Le gouvernement l'a annoncé sans détour : les heures de prise en charge périscolaire qu'implique la réforme pourront être payantes pour les familles si les collectivités territoriales le décident. A Saint-Etienne, par exemple, si la mairie n'a pas décidé de faire payer ces heures, elle prévoit en contrepartie la disparition de ce qui était jusqu'à aujourd'hui un service public gratuit : celui de l'accueil des élèves de 16h30 à 17h30, qui sera désormais facturé aux familles. Dans tous les cas, les parents devront donc ou bien engager des frais supplémentaires, ou bien revoir l'organisation de leur vie, de leur travail, ce qui sera le plus souvent impossible ou très difficile.

Il faut une réforme des rythmes scolaires, c'est sûr. Mais pour qu'une réforme positive des rythmes, au bénéfice des enseignants, des parents, et surtout des élèves, puisse être élaborée, le décret actuel de V. Peillon doit être abrogé. Aucune adaptation positive n'est possible dans le cadre de ce décret. Plusieurs propositions alternatives existent, elles doivent être discutées. L'abandon de cette réforme-là est le préalable pour qu'une autre soit élaborée dans la concertation.

A télécharger sur notre site : un modèle de lettre aux parents d'élèves et nos propositions pour une réforme alternative des rythmes scolaires → www.sudeducation.org

Se débarrasser des emprunts toxiques des acteurs publics de la Loire

Table-ronde/débat organisée par le collectif pour un audit citoyen de la dette

Vendredi 5 avril à 19h

Amicale laïque, 82 Rue de la Richelandière St-Etienne

Infos : audit.dette.loiresud.blog.free.fr

Stage « L'école pour tous. Pourquoi ? Comment ? »

Adaptation Scolaire et Handicap (ASH)

Jeudi 11 et vendredi 12 avril

Amicale Laïque de Beaubrun à Saint-Etienne

Assemblée générale de SUD éducation Loire

Mercredi 5 juin 2013 de 17h30 à 20h30

20 rue Descours à Saint-Etienne

Ouverte à tou-te-s, adhérent-e-s et sympathisant-e-s

Ne restez pas isolé-e-s !

Battez-vous pour vos droits, et pour le service public d'éducation.

Pour une autre école, une autre société, (re)joignez Sud éducation Loire !

Pour nous contacter :

- 06 75 81 77 07
- loire@sudeducation.org
- 20 rue Descours 42000 St-Étienne

www.sudeducation42.org

L'actualité des luttes, les informations sociales et syndicales, de la Loire et d'ailleurs, de l'éducation et du reste, c'est sur notre site, régulièrement actualisé.

Pour rester informé-e : abonnez-vous à notre lettre hebdomadaire !

Si cela n'est pas encore fait, il est recommandé de s'inscrire à la liste d'informations électroniques (de périodicité approximativement hebdomadaire) de SUD éducation Loire : le célèbre *Courriel SUD*.

Abonnement sur :

www.sudeducation42.org/article179.html

L'Attitude ^{éducation} **Sud** Loire

Le journal de SUD éducation Loire

Bimestriel – supplément au numéro 62

Février/Mars 2013 – édité le 18/03

L'attitude SUD

20 rue Descours

42000 Saint-Étienne

Directeur de publication :

David Simeone

Journal imprimé par nos soins

Tiré à 1 400 exemplaires

N° CPPAP: 0615 S 06031

N° ISSN 1761-5259

Prix : 2 € - Abonnement annuel : 12 €

Dispensé de timbrage

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Saint-Étienne GD Poste

Sommaire

28 mars, grève de l'éducation	Page 1
Loi d'orientation : pourquoi la combattre ?	Page 2
Rythmes : pourquoi combattre ce décret ?	Page 3
Enfants scolarisés expulsés dans la Loire	Page 4
Agenda et coordonnées.....	Page 4

Pétition contre la première expulsion d'enfants scolarisés dans la Loire

Les 7 et 8 mars, M. Admir Redjepi et Mme Nesiba Ismailji ont été expulsé-e-s avec leurs enfants Slobodan, Léontina, Leonardo et Lidia. C'est la première fois dans la Loire qu'une famille avec enfants scolarisés est ainsi expulsée. Signer la pétition du Réseau éducation sans frontières : www.educationsansfrontieres.org/article46362.html

Jeudi 28 mars

Grève nationale de toute l'éducation